

REGLEMENT DE CONSULTATION

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES ET DE
PRODUITS A USAGE UNIQUE**

MARCHE n°01/2022

ACHETEUR PUBLIC

Lycée Jean Vilar

616 avenue du docteur Paul Gâche

30400 VILLENEUVE LES AVIGNON

Téléphone : 04 90 14 22 00

Télécopie : 04 90 14 22 99

Mél : Gest.0301722j@ac-montpellier.fr

Site internet : <http://www.jeanvilar.net>

OBJET DU MARCHE

Fourniture et livraison de denrées alimentaires et de produits à usage unique pour le service de restauration et d'hébergement (S.R.I.I.)

Date et heure limite de remise des candidatures et des échantillons : 04 octobre 2022 à 12H00

Les échantillons de pain (lot1) seront remis le 05 octobre 2022 pour 8h00.

**REGLEMENT DE CONSULTATION
SOMMAIRE**

ARTICLE 1	Acheteur public	3
ARTICLE 2	Objet du marché	3
ARTICLE 3	Caractéristiques du marché.....	3
ARTICLE 4	Lieu d'exécution	3
ARTICLE 5	Procédure de consultation.....	3
ARTICLE 6	Date limite de réception des candidatures	3
ARTICLE 7	Délai de validité des offres	4
ARTICLE 8	Mode de règlement du marché	4
ARTICLE 9	Durée du marché	4
ARTICLE 10	Modalités d'obtention du dossier et de transmission des offres.....	4
ARTICLE 11	Présentation des offres.....	4
ARTICLE 12	Jugement des offres.....	5
ARTICLE 13	Renseignement complémentaires	6
ARTICLE 14	Dispositions diverses.....	6

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1- ACHETEUR PUBLIC

Lycée Jean Vilar
Représenté par son proviseur, pouvoir adjudicateur
616, avenue du docteur Paul Gâche
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
Téléphone : 04 90 14 22 00

Le lycée est un EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement)

ARTICLE 2- OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture et livraison de denrées alimentaires et de produits à usage unique répartis en dix (10) lots :

- Lot 1 : Pain / Boulangerie ;
- Lot 2 : Epicerie ;
- Lot 3 : Surgelé ;
- Lot 4 : BOF (produits laitiers) et charcuterie ;
- Lot 5 : Poisson ;
- Lot 6 : Volaille ;
- Lot 7 : Viande ;
- Lot 8 : Fruits et légumes ;
- Lot 9 : Produits à usage unique ;
- Lot 18 : Fruits et légumes AB.

ARTICLE 3- CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Le marché comporte plusieurs lots. Les candidats ont la possibilité de présenter des offres pour un ou plusieurs lots. Les besoins d'un lot doivent être intégralement couverts par les candidats. L'absence de réponse sur une ligne entraîne la nullité de l'offre. **Si le candidat ne peut présenter une offre pour un produit, il doit proposer un article équivalent et en informer très clairement l'acheteur.**

ARTICLE 4- LIEU D'EXECUTION

Lycée Jean Vilar – 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON

ARTICLE 5- PROCEDURE DE CONSULTATION

Le présent marché fait l'objet d'un appel d'offre ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2 et R. 2124-1 et R.2124-2 du code de la commande publique.

ARTICLE 6 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.

Les offres devront être transmises au service d'intendance du lycée le **04/10/2022 à 12H00, délai de rigueur.**

Les offres devront être exclusivement transmises **par voie électronique**, sur la plateforme de publication des appels d'offre des EPLE sur le site AJI à l'adresse suivante : <http://mapa.aji-france.com/>. Le dépôt des offres est possible uniquement via un abonnement gratuit « Abonnez vous à nos services » ; Les dix lots feront l'objet d'une annonce sur le site et donc d'une réponse possible par lot. La copie de sauvegarde prévue à l'article 11C sera adressée par voie postale pour la même date et même heure.

Les offres qui parviendront après l'échéance, ne pourront pas être retenues (R.2143-2 du CCP). Les candidats seront informés dans les meilleurs délais après constat de la commission d'appel d'offre.

ARTICLE 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

La validité des offres est de 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 8 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de paiement utilisé par l'établissement est le virement administratif.

ARTICLE 9 - DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché prend effet le 1^{er} janvier 2023 et prendra fin le 31 décembre 2023. Il est renouvelable deux fois, jusqu'au 31 décembre 2025 maximum.

ARTICLE 10 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER

Les pièces du dossier de consultation sont téléchargeables sur le site de l'établissement ou sur le site d'AJI. Les propositions seront entièrement rédigées en langue française.

ARTICLE 11 - PRESENTATION DES OFFRES

A – Documents de candidature :

Le candidat indiquera clairement l'adresse courriel à laquelle il peut être joint.

Un candidat à l'attribution de plusieurs lots pourra ne fournir ces documents qu'une seule fois. Il devra préciser, pour chaque candidature de chaque lot, le dossier dans lequel sont présentés ces documents.

- 1) Les candidats fourniront un DUME (Déclaration Unique de Marché Européen)

ou

- 2) A défaut, les documents seront fournis sous la forme des formulaires marchés publics suivants :

Formulaire DC1 :

A l'appui de ce formulaire, le candidat produira une déclaration sur l'honneur pour attester qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. (partie F1 du DC1) ;

Formulaire DC2 :

A l'appui de ce formulaire, le candidat fournira les attestations d'assurance couvrant les risques professionnels.

Formulaire ATTRI 1 :

Ce formulaire sera adressé au stade de l'attribution du marché par le pouvoir adjudicateur. Il appartiendra à l'opérateur économique de le retourner visé dans les meilleurs délais par courriel et voie postale.

Dans l'hypothèse où des renseignements viendraient à manquer, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander par courriel aux candidats de compléter leur dossier de candidature sous sept jours calendaires.

Attestations de régularité fiscales et sociales

Il est à noter que les attestations ne sont exigibles qu'au stade de l'attribution. L'offre des candidats sera donc examinée en l'absence de ces documents. Cependant, pour permettre une attribution rapide du marché, il est souhaitable de les joindre avec l'acte de candidature.

B - Documents de l'offre.

L'offre de marché comprend :

- les **bordereaux de prix par lots**, signés et paraphés qui constitueront l'acte d'engagement ;
- le **règlement de consultation (RC)** signé et paraphé
- le **cahier des clauses administratives et techniques particulières CCATP** signé et paraphé ;
- les **fiches techniques des produits** ;
- le candidat produira également tous les **justificatifs, attestations et certificats professionnels utiles pour apprécier sa capacité à répondre aux besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur.**

Toute signature sera accompagnée du cachet de la société.

C - Copie de sauvegarde.

Les candidats adresseront une sauvegarde sur support électronique (clé USB) de l'ensemble du dossier de leur candidature. La copie (clé USB) de sauvegarde, est la copie de l'intégralité de la candidature et de l'offre. Elle doit être transmise par voie postale ou remise sur place dans le même délai prévu à l'article 6.

L'enveloppe extérieure doit indiquer l'adresse de l'établissement et la mention « **Marché n°01/2022 – SERVICE INTENDANCE / NE PAS OUVRIR, Lot (s) n°XX** ».

ARTICLE 12 - JUGEMENT DES OFFRES

L'examen des offres sera effectué dans les conditions prévues au 2° de l'article R2152-7 du code de la commande publique, modifié par le décret 2022-767 du 2 mai 2022.

Les insuffisances et / ou imprécisions qui ne permettront pas d'évaluer correctement l'offre pourront entraîner son rejet dans la mesure où la commission d'appel d'offre s'estimera insuffisamment informée.

Il sera tenu compte pour l'attribution du marché des critères suivants :

- **Qualité des produits : 20 % ;**
- **Caractéristiques environnementales : 30%**
- **Prix : 50 %**

La qualité des produits sera appréciée à partir des échantillons (20%) ; le candidat le mieux classé obtiendra la note de 20 points, les candidats moins bien classés obtiendront une note par application d'une règle de trois.

Les caractéristiques environnementales seront appréciées par rapport aux labels des produits proposés dans l'offre. Un label = 1 point. Un produit peut avoir plusieurs labels, donc plusieurs points. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points, obtiendra la note maximale de 30 points, les candidats moins bien classés obtiendront une note par application d'une règle de trois.

Cette même règle sera appliquée pour le critère de prix avec une note maximale de 50 points.

Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points sera classé premier et verra son offre retenue.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur l'absence des échantillons qui constitue très clairement un handicap difficilement surmontable. Les échantillons non évalués entraînent une note de zéro. L'attribution devient dans ces conditions improbable sauf à devoir faire face à une concurrence défaillante. Il vous est donc recommandé d'apporter un soin très particulier à la livraison exhaustive, en temps et en heure des échantillons.

Les échantillons seront mis à disposition gratuitement et livrés sans frais de port.

Les dossiers conformes feront l'objet d'un dépouillement et d'une analyse conformément aux critères sus indiqués. L'établissement pourra demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de la proposition s'il le juge nécessaire.

Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur offre dans les meilleurs délais possibles après décision de la commission d'appel d'offre.

ARTICLE 13 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

En aucun cas, les candidats ne peuvent modifier d'eux-mêmes les textes du dossier de marché sous peine de nullité de l'offre. En revanche, les candidats peuvent faire-part de leurs remarques et de leurs souhaits dans une note jointe au dossier.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir par écrit et par courriel au plus tard 7 jours avant la date limite de dépôt des offres, leur demande d'éclaircissement.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS DIVERSES.

Les soumissionnaires au présent marché sont présumés avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du présent marché et ceux s'y reportant.

Il ne sera admise aucune réclamation concernant l'offre et les conditions consenties. Le titulaire ne pourra en aucun cas arguer d'une erreur ou omission, de la différence d'interprétation ou du manque de renseignements, pour refuser d'exécuter sa prestation.

Villeneuve Les Avignon, le 6 juillet 2022

Le pouvoir adjudicateur
Eric VAISSIERE
Proviseur

